

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-

DECRET N°74-235 du 10 Septembre 1974

chargeant le Capitaine Michel AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, de l'intérim du Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du 9 septembre 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 9 septembre 1974, le Capitaine Michel AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, assurera l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 2 CS 6 CNR 4 Ministères 11 SGG 4 SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5
DGP-DGAJL-INSAE 6 JORD 1